

ODJ Point 1 - Gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire

- Sur la base des interventions lors de la plénière du CSA sur la “Gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire” et les soumissions subséquentes des membres, nous sommes d’avis que le principal sujet d’intérêt qui sera discuté à l’événement de septembre demeure: "les plantations commerciales d'arbres et leur impact sur la SAN".
- Le thème de la restauration forestière est également pertinent dans le cadre de cette discussion, par exemple pour explorer les différents impacts sur la SAN qu’ont les différents types de restauration forestière prévus dans les initiatives existantes telles que le Défi de Bonn. Cela est conforme à la proposition de la France.
- Le MSC estime que la réunion du CSA devrait s'inscrire dans le cadre du rôle unique joué par le CSA en accordant une attention particulière au rôle des petits producteurs et des peuples autochtones, y compris les communautés tributaires des forêts, afin de garantir la cohérence des politiques et faire place à un véritable débat entre toutes les parties prenantes, y compris les EBR.
- Il est donc essentiel de prévoir un espace d’expression adéquat pour les représentants des communautés affectées par les plantations et les organisations de la société civile qui travaillent avec elles. Nous prévoyons d’entendre leurs contributions sur les problèmes spécifiques auxquels ils sont confrontés sur le terrain en ce qui concerne les plantations et leurs perspectives sur les défis auxquels sont confrontés les agences des Nations Unies et les institutions internationales dans la fourniture de cadres politiques cohérents sur la SAN, les forêts et les plantations.
- Le HLPE pourrait fournir des avis d'experts et nous appuyons également la suggestion du Costa Rica que le discours d’ouverture soit fait par le Président du CSA et que les conclusions soient présentées par le Président du COFO.
- La discussion serait d'autant plus significative si suffisamment de place est laissé au débat et à la discussion après la présentation des contributions. Le débat devrait être axé sur l’étude d'un ensemble de questions spécifiques qui pourraient être reprises et analysées dans le cadre de travaux futurs par tous les acteurs et participants concernés.
- Nous allons soumettre une proposition écrite détaillée au Secrétariat du CSA avant la réunion du Bureau de vendredi, comme l'a demandé le Président du CSA lors de la réunion du Bureau du GC.

ODJ Point 2 – Compte-rendu du Groupe consultatif du CSA pour 2018 et modèle mis à jour pour 2020

Nous aimerions faire les observations suivantes au sujet du compte rendu du GC :

- Les contributions de nombreux membres du groupe consultatif détaillent la manière dont ils ont encouragé l'utilisation et l'application des résultats politiques du CSA. Il s'agit d'un pas en avant important qui doit être apprécié et qui démontre en même temps l'énorme potentiel pour l'avenir.
- Nous voudrions également souligner l'approche stratégique adoptée par le FIDA pour intégrer davantage le CSA ainsi que l'utilisation et l'application des résultats politiques du CSA dans les délibérations et actions institutionnelles.

- Peut-être que les rapports des membres du GC sur l'utilisation et l'application pourraient être complétés par des rapports des pays qui souhaiteraient partager leurs points de vue et leurs expériences de manière volontaire à l'avenir.
- Nous prenons également note du fait que le secteur social des fondations philanthropiques privées n'a pas présenté de rapport. Il faudrait qu'un compte-rendu soit produit et ce rapport doit fournir des renseignements précis sur la manière dont l'unique membre actuel de ce secteur social a communiqué avec d'autres fondations et les a impliquées dans le CSA et incité à l'utilisation de ses résultats.
- Pour le prochain exercice d'établissement de rapports, il serait peut-être bon de réviser à nouveau les questions et de les rendre plus précises. Il devrait être obligatoire de répondre à toutes les questions. Seuls quelques membres du GC ont répondu à la question sur les défis structurels auxquels sont confrontés les groupes d'intérêt dans leur lutte pour la sécurité alimentaire et la nutrition.
- Enfin, nous aimerions également partager avec vous aujourd'hui le Rapport annuel du MSC qui fournit un compte-rendu plus détaillé sur nos activités de l'année dernier en ce qui concerne notre engagement vis-à-vis du CSA, l'utilisation, l'application et le suivi, ainsi que nos processus organisationnels. Nous voudrions profiter de l'occasion pour exprimer notre gratitude à la Direction Suisse du développement et de la coopération, au FIDA, ainsi qu'à l'Allemagne et la France pour l'important soutien financier qu'ils ont apporté au fonctionnement du MSC en 2018.

ODJ Point 3 – Point d'information sur les Axes de travail du CSA

- En ce qui concerne l'exercice de suivi des trois séries de recommandations de politique générale concernant les petits exploitants, nous notons que la participation à la consultation électronique a été encore plus élevée que ce qui était indiqué dans le point d'information de l'Axe de travail : un total de 47 communications ont été reçues, la plupart d'entre elles ayant respecté le modèle.
- Le Groupe de travail du MSC sur le Suivi a organisé la semaine dernière un atelier pour recueillir davantage d'informations et analyser les études de cas et les expériences de la société civile et des peuples autochtones concernant l'utilisation des trois séries de recommandations politiques. Le MSC établira son propre rapport de suivi sur ces recommandations et se fera un plaisir de le présenter lors du bilan de l'utilisation et de l'application de ces recommandations lors de la session plénière du CSA en octobre.
- En ce qui concerne la proposition de renouvellement du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE), nous estimons qu'il est absolument nécessaire d'accroître la diversité et les synergies entre les différentes formes de connaissances au sein du Comité directeur du Groupe, comme cela a été le cas jusqu'ici. Le document de réforme du CSA stipule explicitement que le HLPE doit *"contribuer à créer des synergies entre les connaissances d'universitaires/scientifiques de renommée mondiale, l'expérience de terrain, les connaissances des acteurs sociaux et les applications pratiques dans différents cadres"*. Le HLPE devrait également envisager de préciser ses critères de sélection en fonction de la vision du CSA et du plan de travail pluriannuel du CSA.
- Enfin, en ce qui concerne la question que nous avons soulevée de savoir si le CSA propose une manifestation parallèle lors de la réunion du Forum de haut niveau (HLPF) en juillet à

New York, nous regrettons que ce ne soit pas le cas, car cela aurait été une occasion importante de renforcer la visibilité du CSA à New York. Quoi qu'il en soit, nous suggérons à la Présidence et aux autres acteurs du CSA d'utiliser leur présence lors de la réunion du Forum de haut niveau sur la sécurité alimentaire en juillet pour faire référence à la manifestation thématique mondiale sur le suivi de l'utilisation et de l'application des Directives sur le droit à l'alimentation, étant donné que cela est d'une grande importance pour le HLPF et le processus de suivi des ODD en général.

ODH Point 4 - Processus pour «Approches agroécologiques et autres innovations »

En ce qui concerne la discussion qui a eu lieu lors de la réunion conjointe du Bureau et du Groupe consultatif du CSA le 14 mai et consacrée à cette thématique, le MSC est profondément préoccupé par les tentatives visant à éviter les discussions sur le processus qui suivra le rapport du HLPE sur « Approches agroécologiques et autres innovations » avant son lancement. Cette approche est sans précédent au CSA : Les discussions sur les suites à donner à un rapport du HLPE et le Suivi ont toujours eu lieu avant le lancement d'un rapport, afin de s'assurer que le processus de convergence politique après le lancement est clair pour tous. Nous notons également que dans tous les processus précédents, l'offre de facilitation d'un processus politique présentée par des diplomates a toujours été chaleureusement accueillie.

Avec d'autres délégations, le MSC soutient la proposition de la Suisse d'approuver le processus de convergence politique sur « Approches agroécologiques et autres innovations » dès que possible, au plus tard fin juillet, afin qu'une proposition de décision sur le processus de convergence politique puisse être présentée lors de la plénière. Il serait très utile que le facilitateur participe à l'élaboration de la proposition de processus. Pour cette raison, il serait souhaitable que le facilitateur de ce processus politique soit nommé par le Bureau à sa réunion du 7 juin.

Le calendrier proposé pour le processus de convergence des politiques, tel qu'il a été présenté à la réunion du Bureau et du GC, est globalement apprécié par le MSC, avec quelques observations et suggestions importantes :

- Le processus sur « Approches agroécologiques et autres innovations » est étroitement lié à l'autre processus de convergence politique sur « Systèmes alimentaires et Nutrition ». Le fait qu'ils se déroulent désormais en parallèle devrait être l'occasion de rechercher le meilleur dialogue et les synergies entre les deux processus.
- Le dialogue entre les deux processus pourrait nécessiter une méthodologie spécifique qui permette aux deux processus de se parler et de tirer profit des discussions tenues dans l'autre axe de travail. Nous suggérons qu'une telle méthodologie soit développée entre les deux axes de travail.

En ce qui concerne les aspects plus techniques du calendrier proposé :

- Nous suggérons de préciser que la base de la procédure de soumission de commentaires écrits après octobre 2019 seront la synthèse et les recommandations du rapport HLPE ainsi que les discussions de la plénière du CSA.
- Il est également nécessaire de clarifier la nature des documents qui seront diffusés le 15 janvier et le 28 février 2020 : à ce stade, il ne pourra plus s'agir d'un projet de proposition pour un processus de convergence politique, mais plutôt d'une ébauche pour les recommandations politiques (le 15 janvier), puis d'un projet zéro pour les

recommandations politiques (le 28 février) sur lequel les membres et participants du CSA sont ensuite invités à faire des commentaires. Cette approche permettrait une consultation adéquate avec les capitales et est nécessaire si on veut tenir de manière réaliste le calendrier des négociations en mai.

ODH Point 5 - Questions diverses

- Au sujet des interventions en séance plénière : alors que les interventions individuelles peuvent être limitées à 3 minutes, nous considérons que les interventions conjointes devraient avoir plus de temps. Cela serait conforme à la pratique en vigueur dans d'autres institutions des Nations Unies, consistant à accorder au moins 5 minutes pour des interventions conjointes, par exemple quand elles sont faites par des groupes régionaux ou des mécanismes qui incluent un éventail d'acteurs plus large.
Le CSA doit toujours être conscient que, de par sa réforme, il doit porter une attention particulière aux groupes les plus touchés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition. L'espace accordé à ces secteurs sociaux est déjà beaucoup trop réduit dans tous les organes de gouvernance mondiale, y compris à Rome, et constitue un élément essentiel du CSA réformé. Il doit être apprécié et renforcé, et non restreint.
En outre, la proposition indonésienne de réorganiser la première journée de la plénière en y poursuivant la discussion continue sur le Rapport SOFI et les ODD, avec une présentation du SOFI le matin et une Note clé du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation pendant l'après-midi, comme cela avait été convenu précédemment, pourrait permettre de laisser une plus grande place aux déclarations des différentes délégations durant le premier jour. Cette idée devrait être étudiée plus avant, car cette approche permettrait de réduire considérablement les contraintes de temps.
- Sur le processus du PTPA :
 - Nous nous félicitons que, dans les résultats de la dernière réunion sur le PTPA, les propositions sur les jeunes et l'égalité des genres sont reconnues comme étant des priorités pour le PTPA 2020-2023.
 - Le délégué du secteur social « Jeunes » du MSC nous a présenté les points clés lors de la dernière réunion. Malheureusement, ces considérations et propositions essentielles ne sont pas reflétées dans les résultats de la réunion du PTPA du 17 avril. Cela est d'autant plus préoccupant que nos principales contributions en tant que secteur social « Jeunes » du MSC lors de la consultation sur le PTPA en janvier et lors du Groupe consultatif du CSA en mars n'ont pas non plus été prises en compte. Nous sommes d'avis que la prochaine ébauche du processus du PTPA devrait refléter nos priorités en tant que secteur social à part entière du MSC.
 - Nous exhortons également le CSA à ne pas abandonner la proposition visant à réduire les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. La proposition n'a pas seulement été préparée par un groupe de différents secteurs sociaux au sein du CSA, y compris des pays de trois régions différentes, le FIDA et le MSCw; elle a également été largement soutenue par d'autres membres et participants du CSA. Il ne fait aucun doute que les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux comptent parmi les causes structurelles les plus importantes de la faim et de la malnutrition et qu'elles constituent un problème préoccupant, voire croissant, qui risque de contribuer à l'augmentation de la faim et de la malnutrition si elles ne

sont pas traitées de manière sérieuse. Le CSA ne devrait pas se dérober à cette question urgente et devrait plutôt reconnaître que de nombreux pays et organismes des Nations Unies ont décidé de relever ce défi avec efficacité.

- Nous continuons également de croire que le thème proposé sur la migration et les conflits ne devrait pas être abandonné à ce stade.
 - Le nombre de quatre axes de travail pour un PTPA quadriennal représente déjà une forte réduction par rapport aux années précédentes où nous avons sept axes de travail ou plus dans un PTPA biennal.
 - Enfin, en ce qui concerne la diffusion, l'utilisation et l'application, ainsi que le suivi et l'examen des produits et recommandations du CSA, nous demandons instamment d'intégrer dans le PTPA pour 2021 et 2023 des activités qui portent sur l'adoption de recommandations politiques spécifiques, tout comme l'exercice de suivi des trois séries de recommandations politiques formulées cette année.
- En ce qui concerne la participation de la Présidences du CSA au Comité international de coordination de la Décennie de l'agriculture familiale, nous pensons qu'il s'agit d'une proposition importante pour renforcer les liens entre le CSA et la Décennie. Nous suggérons que le Bureau appuie la proposition.